

# Concours de Danse

---

## I/-Objet du Concours

Le concours de danse s'inscrit dans le cadre de la semaine des arts de l'école Telecom & Management SudParis.

## II/-Organisation

Les chorégraphies doivent être prêtes pour le 2 Janvier 2012, 20 heures. A partir de cette date, et jusqu'au 20 janvier, les candidats seront convoqués pour présenter leur travail. Par souci d'équité, les dates de convocation seront données le 2 janvier.

Le support de musique doit être préparé par les participants et devra être envoyé par mail à l'adresse [marie.paillon@telecom-em.eu](mailto:marie.paillon@telecom-em.eu) avant le 2 Janvier 2012, 20 heures.

Les participants seront notés par un jury de 3 à 5 personnes, issus de styles de danse différents. Le Jury tiendra compte du respect des règles, de l'originalité, de la qualité du travail fourni. Une attention particulière sera apportée aux points suivants:

- expression corporelle
- rapport avec le thème
- harmonie entre le choix musical et la chorégraphie
- l'apparence (costume, maquillage, accessoires...)
- la technique

## III/-Regles et Contraintes

L'œuvre doit être accompagnée d'un titre. Elle devra respecter les thèmes proposés, c'est à dire «Cauchemar» et, dans une moindre mesure, «Le Reve»

La participation au concours peut être individuelle ou en équipe. Une équipe est constituée au maximum de 4 personnes. Seuls les danseurs et les chorégraphes sont membres de l'équipe. Les éventuels compositeurs, techniciens, etc, ne sont pas considérés comme membres de l'équipe. Une seule participation au concours est autorisée ; il est interdit d'appartenir à plusieurs équipes à la fois.

La chorégraphie doit durer minimum 3 minutes et maximum 5 minutes.

Tous les styles de musique sont autorisés, silence inclus, ainsi que les montages de morceaux et les compositions. Tous les styles de danse sont autorisés. Les accessoires sont autorisés.

## IV/-Conditions générales

Le concours est exclusivement réservé aux étudiants de l'école TMSP. Tous les membres de l'équipe devront être étudiants ou ancien étudiant de l'école TMSP.

Les participants devront signer un droit à l'image, en effet, les chorégraphies seront filmées dans le cadre de la SDA. Ce document est disponible sur le site [www.bda-tmosp.com](http://www.bda-tmosp.com)

Bonne Chance !